

22 Décret du 4 octobre 1883, réglant les attributions des généraux spécialement attachés au service du génie, dans les corps d'armée, et conférant indistinctement le même titre à tous les directeurs du génie. Ministère de la guerre. (Extrait du „Journal militaire officiel,“ partie réglementaire 2^e semestre 1883, N^o 80.)
8. Paris 1883.